



Conseil métropolitain du 15 octobre 2015

Intervention de Morvan LE GENTIL au nom du groupe écologiste

NI PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES NI TREM DANS LE CONTRAT MÉTROPOLITAIN : NOUS NE POUVONS PAS L'APPROUVER

Mes cher-e-s collègues,

Ce Contrat Métropolitain entre l'État, la Région Bretagne, le Département d'Ille-et-Vilaine et Rennes Métropole est une pierre d'angle de notre projet de mandature, et ce pour deux raisons :

- Il induit évidemment des cofinancements importants qui conditionneront la réussite d'un certain nombre des projets essentiels de notre mandature.
- Surtout, il acte la convergence de tous les partenaires publics autour d'une vision partagée de l'avenir de notre territoire à horizon 2020 : sa puissance symbolique est non négligeable.

Le groupe écologiste regrette le mode d'élaboration d'un document d'une telle importance : nous le voyons ce soir émerger pour la première fois, parfaitement bouclé et broché, n'attendant que notre validation, comme un épiphénomène un peu formaliste qu'il faut bien respecter.

Nous aurons, un peu plus tard dans ce conseil, le contre-exemple de ce qu'un travail collectif, anticipé, ouvert peut produire : Le PLH a su ainsi s'inventer progressivement, associer les uns et les autres, se nourrir de notre diversité pour gagner force et légitimité.

Nous savons que le Contrat Métropolitain avait des délais plus contraints. Nous savons qu'il s'agit d'un document multilatéral dont l'élaboration et les équilibres sont plus complexes. Mais nous savons aussi que ces contrats se bâtissent sur les actions et ambitions que nous, Métropole, choisissons de proposer, de porter. Il est question ici de projet politique et ce travail hors champs nous en prive, d'une certaine manière.

Alors sur la note technique, évidemment, il n'y a pas grand chose à redire : nos services, comme ceux de nos partenaires, sont parfaitement compétents et ce Contrat Métropolitain est un bel objet, une belle somme si j'ose dire. Et les grands items retenus, recherche, numérique, cohésion sociale, mobilité, renouvellement industriel, inclusion, réhabilitation énergétique... font évidemment consensus.

Mais sur le fond et dans le détail, nous pensons que des orientations auraient gagné à faire davantage débat en amont. Certaines priorités, certains curseurs nous semblent en effet discutables, quand d'autres pistes essentielles font en revanche défaut.

Quelques exemples :

Le volet énergétique fait largement écho aux actions vertueuses engagées depuis plusieurs mois sur la rénovation du logement ancien : plateforme EcoTravaux, soutien aux copropriétés, réhabilitation de l'habitat social. Mais pour parler de curseur, 4 millions d'euros sur l'habitat social paraît un montant bien faible lorsqu'on voit que le volet « copropriétés » nécessitera 20 millions d'euros de travaux pour seulement 13 opérations test.

Toujours dans ce même volet 3-2, **comment comprendre que la production d'énergie renouvelable en soit encore complètement absente ? Malgré divers échanges, questions, interventions depuis plus d'un an, et un engagement clair de votre part, M. le Président, ce sujet est quasiment à l'arrêt.** Le Contrat de Métropolisation n'est pas l'alpha et l'oméga de ce que nous ferons – ou pas – pour produire localement et durablement notre énergie, mais le signal n'est pas encourageant. Il nous faut désormais identifier rapidement les freins qui nous font rater train après train dans ce domaine.

Ce qui m'amène à parler des mobilités. À lire ce chapitre 2, notre stratégie d'investissements témoigne d'une vision plutôt claire :

- fluidifier la circulation automobile vers et sur la rocade en modernisant les échangeurs ;
- miser sur le transport en commun intra rocade à travers un métro performant ;
- réserver le train pour les grands trajets, jusqu'à l'international...

Cette vision n'est pas satisfaisante. **Le transport en commun entre Rennes et les communes de la métropole est le sujet majeur de la décennie à venir. Nous ne pouvons nous passer d'étudier sérieusement l'option du renforcement du ferroviaire pour les trajets domicile-travail :** elle est vitale pour la désaturation de la rocade et la pérennisation du modèle de la ville-archipel. L'étude TREM, ce projet d'optimisation de l'étoile ferroviaire au service des mobilités pendulaires, figure à notre budget 2015 : un cahier des charges est d'ailleurs à l'étude actuellement. Mais nous avons ici l'occasion d'impliquer formellement les deux partenaires pivots sans lesquels ce projet n'aura que peu de chance d'aboutir : la Région et l'État, actionnaire de RFF.

A minima l'étude TREM aurait dû être mentionnée dans le Contrat Métropolitain et cofinancée pour pousser ses différents partenaires à l'inscrire sur leurs radars. C'est un ciment de notre majorité, et nous nous inquiétons que le silence du Contrat Métropolitain ne le vide de facto de sa substance. Cette inquiétude est d'autant plus forte qu'en septembre Rennes Métropole a répondu, en parallèle, à un appel à projet national « EcoCités », au titre du programme des investissements d'avenir : les mobilités étaient déjà à l'ordre des priorités, les études également éligibles, mais l'étude TREM ne figurait pas parmi les cofinancements sollicités.

Un dernier point concerne le projet d'**Arena**, au point 1-3-2. Un chapitre tellement caricatural qu'il semble avoir écrit directement par un commercial en mal de ventes, le pied dans la porte. **Un gros aspirateur tout de même, à 800 000 € la phase d'étude : n'est-ce pas une erreur ?** Cela détonne au vu des perspectives budgétaires détaillées le mois dernier, et il nous semble fondamental de ne pas programmer à l'aveugle, par on ne sait quel effet de mode, un équipement supplémentaire fut-il « construit sur le modèle de l'arène antique » et « d'une modularité précise et rapide à même d'assurer une exploitation maximale ». **Nous aurions souhaité un peu plus de retenue sur ce sujet, pour préciser par exemple que la phase d'étude cherchera d'abord à optimiser les infrastructures existantes afin d'éviter des investissements lourds pour la construction d'un nouvel équipement non justifié.**

Mes cher-e-s collègues, comme je le disais en introduction, en préparant ce conseil, le groupe des élus écologistes s'est interrogé sur le sens du présent débat, si tardif par rapport à l'écriture de la contractualisation. Nous nous sommes surtout interrogés sur la meilleure manière de contribuer à cette grande mécanique, avec l'idée d'y proposer des amendements concrets, ciblés sur quelques formulations du contrat soumis à notre vote ce soir. Il semble que cette démarche ne soit pas recevable dans ce cadre. Faute d'alternative et en raison d'un trop grand nombre de points discordants à nos yeux, nous nous abstiendrons d'approuver pleinement ce Contrat.

Je vous remercie.